

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 26 JANVIER 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 15-DCM-DGS-004

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE 26 JANVIER à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Janvier 2015

**OBJET DE LA DELIBERATION : BP 2014 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET DES POMPES FUNEBRES**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND  
Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI - Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François  
PLANES – Bérénice BONNAL - Jean-Michel PEYRATOUT - Daniel DUVOUX – Paul  
MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LE MOIGNE - Viviane TIAR  
Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH - Gaëlle REBEC – Céline PRATI-  
AIGUIER - Magali VINCENT – Dominique ROLLAND - Marie-Paule DELAROCQUE – Yves  
PARENT – Frédéric FIORE - Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

**POUVOIRS** : Daniel VESSEREAU à Valérie RIALLAND  
Denis CHAMBI à Lionel RIQUELME  
Bernard PEZERY à Yves PARENT  
Nicole VACCA à Frédéric FIORE

**SECRETAIRE de SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**M. Jean-Michel PEYRATOUT, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Monsieur le Maire soumet à votre examen le projet de Décision Modificative n°1 du Budget des pompes funèbres pour l'exercice 2014.

La Décision Modificative qui vous est présentée retrace, à la demande de Monsieur le receveur principal, la régularisation d'écritures de comptabilisation de stock.

Cette Décision Modificative s'équilibre à + 2 044,00 € en investissement et en fonctionnement.

Elle s'établit comme suit :

**Fonctionnement :**

- Dépenses : Chapitre 042 – compte 7135 : + 2 044,00 €
- Recettes : Chapitre 042 – compte 7133 : + 2 044,00 €

**Investissement :**

- Dépenses : Chapitre 040 – compte 355 : + 2 044,00 €
- Recettes : Chapitre 040 – compte 355 : + 2 044,00 €

**Il est proposé à l'Assemblée Communale d'adopter cette Décision Modificative.**

**L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITE :**

25 voix **POUR**

7 voix **CONTRE** (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE -Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Bernard PEZERY)

1 **ABSTENTION** (M. CHABLE)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire,  
Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :  
.....3.0 JAN. 2015.....

Publié ou notifié le :  
.....4.FEV. 2015.....



Le Maire,

